

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.087

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 30 juin, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juin 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juin 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Patrick MARENGO  
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Didier QUENTIN  
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU  
M. Pierre PAPEIX représenté par René-Luc CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Bruno JARROIR

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes :

- ORPHEOPOLIS + 250,00 €
- M.V.C.G. SUD-OUEST + 1 500,00 €
- ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE CORDOUAN ROYAN + 500,00 €
- ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLÈGE ZOLA + 500,00 €
- ECOLE ELEMENTAIRE LA CLAIRIERE + 600,00 €
- LE CHŒUR DU VIOLON + 400,00 €
- LES RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS + 250,00 €
- COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS DE ROYAN ET SES ENVIRONS + 150,00 €
- ASF DES MARAIS DOUX DE ST AUGUSTIN + 205,70 €
- ASF DES MARAIS DOUX D'ARVERT + 168,30 €
- ASCO BOUBES ET BELMONT + 1 508,00 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

**Article 6574 Fonction 0203**

- ORPHEOPOLIS + 250,00 €

**Article 6574 Fonction 0241**

- M.V.C.G. SUD-OUEST + 1 500,00 €

**Article 6574 Fonction 20**

- ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE CORDOUAN ROYAN + 500,00 €
- ORCHESTRE D'HARMONIE DU COLLÈGE ZOLA + 500,00 €
- ECOLE ELEMENTAIRE LA CLAIRIERE + 600,00 €

**Article 6574 Fonction 30**

- LE CHŒUR DU VIOLON + 400,00 €

**Article 6574 Fonction 40**

- LES RANDONNEURS DU PAYS ROYANNAIS + 250,00 €

**Article 6574 Fonction 520**

- COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS DE ROYAN ET SES ENVIRONS + 150,00 €

**Article 6574 Fonction 92**

○ ASF DES MARAIS DOUX DE ST AUGUSTIN	+ 205,70 €
○ ASF DES MARAIS DOUX D'ARVERT	+ 168,30 €
○ ASCO BOUBES ET BELMONT	+ 1 508,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 6 juillet 2017